



Compte-rendu marche exploratoire du 10.02.2022 relative au projet de rue aux écoles **Dussoubs**

L'école polyvalente Dussoubs dispose d'une entrée au 42, rue Dussoubs et d'une autre entrée au 221, rue Saint-Denis.

Contenu des échanges :

❖ Rue Dussoubs (portion située entre la rue du Caire et la rue Réaumur)

- L'ensemble des participants fait état d'une rue calme et peu circulée (principalement des livraisons) avec des trottoirs larges. Ils estiment que la rue a d'ores et déjà bénéficié d'un traitement qualitatif avec des trottoirs larges et une belle végétalisation. Cela étant, sur ce dernier point, un habitant souligne que le 2^e arrondissement est le moins végétalisé de Paris et qu'un renfort de la végétalisation est toujours bienvenu.
- L'un des participants regrette que les projets relatifs à la mobilité portés par la Mairie ([Zone à Trafic Limité](#), [révision du plan de circulation du Marais et des Iles](#)) ne comportent pas de réelles piétonisations de rue et de quartier et précise qu'une piétonisation de cette portion de la rue Dussoubs permettrait de dédier l'espace à de nouveaux usages. Un autre participant abonde dans ce sens en soulignant que piétonniser une rue avec un établissement scolaire a toute sa pertinence. Ce dernier souligne également le manque d'emplacement pour garer son vélo dans le secteur.
- À l'inverse, deux autres participants pointent les risques d'une piétonisation de cette portion de la rue Dussoubs : impacts à la chaîne sur le plan de circulation et la navigabilité dans le quartier du Sentier, impact sur l'activité artisanal historique du quartier et problématique du parking de la Direction Régionale des Finances Publiques dont la sortie est située en face du 44 rue Dussoubs.
- L'un des participants met en exergue le problème du parking pour deux-roues motorisés implanté au droit des 46-48 rue Dussoubs : deux-roues motorisés en sens interdit, circulation sur trottoir etc.
- La directrice de l'école partage le diagnostic sur le parking deux-roues situé au 46-48 rue Dussoubs, source de nuisances et dangereux pour les piétons et les familles qui attendent sur le trottoir. Elle suggère de mettre plutôt des arceaux vélos à la place ou d'empêcher physiquement les 2RM de pénétrer sur le trottoir. La directrice estime par ailleurs que l'espace piéton devant l'établissement scolaire est satisfaisant en termes de place.
- Quelques pieds d'arbres pourraient être remis en ordre.

❖ **Rue du Caire (portion comprise entre la rue Dussoubs et la rue Saint-Denis)**

- La bande de stationnement n'est matérialisée que sur une petite portion de la rue (entre le 26-36, rue du Caire) : les participants s'interrogent sur les raisons d'une matérialisation partielle de la bande de stationnement. Du stationnement a lieu sur l'ensemble du linéaire en pratique.

❖ **Côté rue Saint-Denis (portion comprise entre la rue du Caire et la rue Réaumur) – la rue Saint-Denis est en sens S/N entre Réaumur et Ponceau et en sens N/S entre Caire et Ponceau**

- Les participants soulignent tous le non-respect du sens de circulation de la rue Saint-Denis entre Ponceau et Caire : sens interdit depuis Réaumur au croisement avec Ponceau non respecté. Ils partagent également le constat d'une vitesse moyenne des véhicules trop élevée.
- La majorité des participants, dont la directrice de l'école, pointent un sujet de sécurité (manque de visibilité) au niveau de la sortie du parking INDIGO au 217, rue Saint-Denis. À ce titre, il est important de souligner que l'entrée rue Saint-Denis concerne les enfants de maternelle entre 3 et 6 ans.
- La directrice de l'école propose l'implantation d'une barrière basse sur trottoir en amont et en aval du parking INDIGO avec un cheminement piéton préservé sur trottoir côté chaussée (cela augmenterait la visibilité des piétons en les obligeant à s'écarter de la façade).
- Plusieurs membres soulignent également que le parvis devant l'école est très étroit et préconisent de piétonniser plutôt cette rue que la rue Dussoubs. Ils estiment également pour certains d'entre eux qu'un désencombrement de l'espace par la dépose de certains potelets serait utile pour dégager les cheminements.
- Un participant préconise l'inversion de la rue Saint-Denis entre Réaumur et Ponceau et un autre participant s'interroge sur la possibilité de fermer la rue à la circulation au droit de la rue Ponceau (portion Ponceau/Caire).
- Un participant soulève le cas de la rue Guérin Boisseau qui a des trottoirs très étroits qui ne permettent pas le cheminement piéton.

Relevé de décision :

- La Mairie souhaite reprendre la bande de stationnement de la rue Dussoubs pour : se mettre en conformité avec la règle de la co-visibilité qui impose de mettre des arceaux vélos au droit des passages piétons pour ne pas cacher la visibilité des piétons sur la circulation, et retirer les arceaux motos implantés aux 46-48 de la rue source de nuisances diverses.
- La Mairie souhaite profiter du projet de rue aux écoles pour re-homogénéiser l'ensemble des pieds d'arbres de la rue (pose de grille classique)
- La Mairie souhaite étudier la possibilité d'implanter une barrière sur la rue Saint-Denis, au droit du panneau « sens interdit » au niveau de la rue Ponceau pour donner tout l'espace aux piétons (effet "parvis") et endiguer le phénomène de sens-interdit récurrent sur cette portion de la rue pour sécuriser les cheminements des familles depuis la rue du Caire. Cela reviendra à mettre la portion de la rue Saint-Denis située entre la rue du Caire et la rue Ponceau en impasse. Une étude sur les girations et la possibilité de créer une aire de retournement devra valider la faisabilité du projet.